

*"Trois fois mort, enterré et ressuscité par la grâce de Dieu"
François de Cuvillé*



LA GAZETTE de BOIS-HEROULT

Bulletin d'Informations Septembre 2011

Edito

Lettre ouverte au Président de la République



Monsieur le Président de la République,

Connaissez-vous Bois-Héroult ? C'est un village, dont le nom est écrit en tout petit sur la carte de la Normandie. Il ne compte que 170 âmes. Je ne peux pas vous jurer qu'ils ont tous voté pour vous, mais votre photo est accrochée à la

mairie, comme pour protéger le village.

C'est Jean-Michel, le cantonnier qui l'a installée.

Moi, je ne suis que son Maire. Depuis deux mandats et demi ! Et, parfois, je suis fatigué, Monsieur le Président. Nous sommes tout petits et vous êtes tellement haut et loin. On a parfois l'impression que vous nous avez oubliés. Bois-Héroult, c'est l'une des 22 000 communes de moins de 500 habitants que compte la France.

Evidemment, à côté de Monsieur Delanoë, de Monsieur Collomb, ou de Monsieur Juppé, vous ne me voyez pas. Mais, moi aussi, j'aimerais bien vous serrer la main et vous faire visiter Bois-Héroult.

Tout son centre est classé historique, l'air de rien. Il y a d'abord le Château. Construit autour des Croisades, il a toujours protégé le village et a été reconstruit en 1715 au siècle des Lumières ; cela fait deux siècles que les « châtelains » en sont par alternance les maires. Ils y sont « républicains », aussi émus par le Sacre du Roi à Reims que par la fête de la Fédération, selon la célèbre et superbe phrase de Marc Bloch que vous appréciez, je crois...

Il y a aussi, bien-sûr, l'église. Je ne veux pas faire le fier, mais elle est classée, le porche surtout. Superbe. Il y a longtemps, elle a été consacrée à la Vierge mais chez nous, les gens du village, on préfère l'appeler Saint Fiacre, le patron des jardiniers car nous sommes des gens de la terre. Nous n'avons plus de curé à nous, mais il en vient un, de temps en temps. Du coup, il n'y a plus beaucoup de fidèles, à peine une vingtaine peut-être depuis la mort de Madame Nicole, notre centenaire. Mais si Bois-Héroult n'est plus très pieux, il ne veut pas qu'on touche à son église qui nous coûte très cher. Même avec les subventions, ça pèse lourd dans les comptes. Le budget, si je vous donnais le chiffre, ça vous ferait rire tellement il est petit, mais il faut faire avec.

Mais non, je ne veux pas vous parler d'argent, enfin le moins possible...

A côté le Monument aux Morts. Il ne date que de 1914 mais, depuis le temps, il n'y avait plus de survivants des deux grandes guerres, alors j'ai fait inscrire sur la pierre les anciens combattants d'Algérie. Du coup, on peut faire le 11 novembre avec ceux, plus très jeunes, qui en sont revenus. Des jeunes, justement, il en vient de Rouen. Comme les paysans vendent leurs terres, des ménages s'installent. Monsieur le Président, les terres se vident d'agriculteurs. J'en ai perdu quatre sur les sept en dix ans. Il faudrait les aider mieux pour que les campagnes revivent. Sans le paysan, la terre se dessèche et les pommiers ne donnent que de l'acide.

Bois-Héroult est un monde calme, pas de crime, pas de drogue, seulement quelques bêtises : un gamin a mis le feu à 100 tonnes de foin, je suis avocat, j'ai demandé au Procureur de Rouen d'être indulgent. Je lui ai dit que j'aurais l'œil... Le gamin a fait un stage chez les pompiers et il a adoré. Un autre a écrit sur le panneau municipal qu'il aimait Julie, on le connaît et je connais Julie, alors je les ai convoqués à la mairie, le village en rit encore...

Tout ça pour vous dire, Monsieur le Président, qu'il va falloir vous occuper sérieusement des petits villages et de leurs maires. Ils sont la France de la terre, leurs villages sont nos racines. Nous, les maires de ces petits villages, finalement, savez-vous ce que nous sommes ? Des curés laïcs amoureux de leur clocher. Pour que nous soyons de bons maires, il faut nous informer. Moi, je sais me débrouiller parce que j'ai l'habitude des dossiers, mais certains autres ont du mal. Ils savent la terre mais pas toujours l'orthographe et les manières des fonctionnaires. Ils donnent du temps et de la fatigue parce qu'ils aiment les gens. Le travail qu'on leur demande ? Des papiers à ne plus savoir qu'en faire et qu'on va réécrire au Syndicat des communes, au Conseil général,... De la paperasse « inutile et gaspilleuse » comme l'on dit à Bois-Héroult. Le maire n'est pas élu pour faire du papier à l'administration, il est élu pour écouter, pour parler, pour conseiller et pour arbitrer. On nous dit des choses de douleur et de souffrances qu'il est difficile d'imaginer...

Monsieur le Président, venez à Bois-Héroult. Je vous présenterai mon village.

Edouard de LAMAZE *Maire*



AVIS A LA POPULATION

Le comité des fêtes, présidé par David Leseigneur a organisé le 28 août, le jour de la fête du pays, dans la cour de l'école, des jeux et attractions pour les enfants du village.

Cette manifestation a connu un grand succès et a amusé aussi bien les grands que les petits.



FOIRE A TOUT

Le 4 septembre 2011 a été organisée au profit du Téléthon une « foire à tout » sous la responsabilité de Florence Bertin, Eliane Coeffier et Marie-Madeleine Loisel, membres du conseil municipal. Ce rassemblement d'objets de nos greniers a eu un véritable succès et a permis de récolter la somme de 168,50 € pour le Téléthon, correspondant à 76 € d'espaces de ventes loués et 92,50 € de dons et vente de crêpes. Jacques Loisel, grand amateur de voitures anciennes a exposé également des vieilles voitures dont l'Odismobile de 1970 de Monsieur le Maire.



DECHETTERIE COMMUNAUTAIRE

Nos services techniques ont accès à la déchetterie communautaire les mardis et jeudis. La Communauté de Communes du Moulin d'Ecalles nous précise à nouveau les modalités de dépôt dans les bennes de déchets incinérables et non incinérables à savoir :

- déchets que l'on brûle et d'une taille inférieure à 1 m : benne incinérable (tous les meubles en bois, les palettes, bacs à poubelle, tuyaux plastiques, présentoirs bois, tous les objets en plastique).
- déchets qui présentent une dimension supérieure à 1 m : benne non incinérable (sommiers, matelas, canapés-lit, aquariums, placoplâtre propre ou souillé, laine de verre, laine de roche).

D'autre part, les cartons propres (déchets recyclables) et non souillés doivent être déposés pliés dans la benne carton, prévue à cet effet sur le quai haut.

Concernant les déchets verts, gravats et ferraille, ils n'ont pas constaté d'erreur.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter ces consignes de tri.



LA VIE D'UN ETUDIANT ERASMUS EN POLOGNE

Par Joseph DUHAMEL

En octobre 2010, je suis parti vivre en Pologne à Warszawa (Varsovie), dans le cadre de mes études en agriculture, grâce à un programme d'échange universitaire européen, appelé Erasmus. C'est un programme qui permet à tous les étudiants de l'Union Européenne de partir pendant 6 à 12 mois, étudier dans un pays d'Europe. J'ai choisi de partir étudier six mois à la SGGW (Szkola Glowna Gospodarstwa Wiejskiego), prononcer « esguéguévo » en polonais. C'est une université de sciences de la vie, la plus vieille de Pologne mais aussi la première université du pays spécialisée en agriculture.

J'imagine que vous vous demandez si je parle polonais et bien « tak » (oui), enfin des rudiments comme « dzien dobry » (bonjour), « jestem francuzem » (je suis Français), « nie mowie po polsku » (je ne parle pas polonais), « dziekuje bardzo » (merci beaucoup) ou encore « czech » (salut).

Nous sommes dans des classes de 5 à 10 étudiants Erasmus où se mélangent Espagnols, Slovaques, Allemands, Roumains, Italiens, Hongrois, Autrichiens et Français bien sûr.

Mais pas seulement car le programme Erasmus est aussi accessible à des étudiants extérieurs à l'Union Européenne, dans ce cadre, il est rebaptisé Erasmus Mundus (Erasmus Monde). Ainsi je côtoie aussi des Turcs, Russes, Ouzbèques, Ukrainiens et Mongols...

La vie en Pologne est agréable et très similaire à notre vie en France, malgré les a priori que l'on peut avoir à l'égard de cet ancien pays communiste. Les Polonais, qui sont au premier abord un peu froids, sont en réalité très amicaux et serviables. Tous mes voisins de chambre sont Polonais et l'ambiance est très chaleureuse, notamment quand ils nous invitent à partager de bons « zapikanka » (gratin de pâtes) autour de quelques verres de vodka... « Nazdrowie » !

Les températures sont beaucoup plus fraîches qu'en Normandie, dès le début du mois de décembre, elles sont descendues en dessous de 0°C pour aller jusqu'à - 20°C, accompagnées de 30 cm de neige... Et très souvent, un vent glacial s'ajoute à ces températures ! Curieusement, les bâtiments sont surchauffés ce qui rend le contraste thermique intérieur/extérieur d'autant plus saisissant, mais on s'habitue. Passer son temps à se vêtir et se dévêtir est une véritable activité en Pologne. Là-bas, il n'y a pas de décalage horaire avec la France mais les moments d'apparition du soleil sont bien plus courts : en décembre, le soleil se lève vers 9 heures et se couche vers 16 heures. Dans ces moments hivernaux, froids et sombres, on comprend mieux pourquoi la Pologne est réputée pour la vodka ! La vie d'un étudiant Erasmus en Pologne est une expérience humaine et culturelle très riche, je rencontre et j'échange avec des gens venant de partout à travers le monde ! Czech !



Nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès le 15 août 2011 de Madame Marthe Hauteceur, elle nous a quittés à l'âge de 85 ans.

FACEBOOK DE BOIS-HEROULT



Les préparatifs du char



Le char
(vue de dos)



Le défilé
Le 12 juin 2011



L'équipe



Le repas des voisins
à La Quesne
les 9 et 10 juillet 2011



Le repas des voisins
à La Quesne
les 9 et 10 juillet 2011



Le village
à la retraite aux flambeaux
le 14 juillet 2011



Le feu d'artifice
le 14 juillet 2011



Le Monument aux Morts
restauré



Mme Néveline CAPLET,
secrétaire de Mairie
et son nouveau pupitre



La Mairie
et ses nouveaux bacs à fleurs



La stèle du Mont Rouvel
le 20 août 2011



CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAITS DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2011

Le Conseil Municipal remercie Madame Florence BERTIN et son équipe pour la confection du char.

DELIBERATION N° 19

Projet de construction d'une annexe au logement social

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de construction d'une annexe au logement social communal situé au 583, rue du Château à BOIS HEROULT établi par M. Gilles HATREL, architecte :

- 1°- accepte ce projet,
- 2°- accepte l'estimation des travaux, estimation qui s'élève à la somme de 42 000,00 € toutes taxes comprises soit la somme de 35 030,00 € hors taxes,
- 3°- sollicite une subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'aider à financer cette dépense.

DELIBERATION N° 21

Fonds de solidarité logement

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au fonds de solidarité logement pour l'année 2011, la participation financière est de 0,76 € par habitant.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département de la Seine-Maritime.

DELIBERATION N° 23

Aménagement Centre Bourg

Le Conseil Municipal décide d'acheter des jardinières et des rosiers pour aménager le centre bourg. La somme de 2 000,00 € sera inscrite en investissement programme aménagement centre bourg programme n°67 - chapitre 21 - article 212.

Construction d'un ossuaire et d'un jardin du souvenir

M. Daniel CHEVALIER donne lecture des devis qu'il a obtenu de l'entreprise DEMESY à savoir pour :

- la construction d'un columbarium,
- la construction d'un ossuaire,
- la construction de bordures et d'un banc pour un jardin du souvenir,
- le nettoyage et la réparation du monument aux morts et le remplissage des lettres.

Le Conseil Municipal après réflexion décide,

- la construction d'un ossuaire,
- la confection d'un jardin du souvenir avec un banc,
- la réparation du monument aux morts.

Il est rappelé que la commune a déjà en sa possession un devis établi par l'entreprise ROBINET pour la construction d'un ossuaire. Le Conseil Municipal après avoir étudié les deux devis, accepte le devis de l'entreprise ROBINET. Le Conseil Municipal accepte l'idée que l'urne contenant les cendres d'un défunt ou d'une défunte soit déposée dans la tombe familiale.

DELIBERATION N° 25

Proposition travaux voirie 2012.

Dans le cadre de la compétence voirie, la communauté de communes du Moulin d'Ecailles demande de procéder au recensement des travaux que la commune souhaite proposer pour l'année 2012.

Le Conseil Municipal après réflexion décide de proposer :

- au hameau de la Quesne à partir de l'entrée du chemin de la côte du pavillon vers la limite communale de BOIS-GUILBERT,
- à partir de la rue du château vers la Quesne - 500 m environ - (voie communale n° 2) Plan annexé à la délibération.

DELIBERATION N° 29

Modification simplifiée PLU d'urbanisme

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la révision simplifiée n'est plus nécessaire pour les erreurs matérielles, une nouvelle procédure de modification dénommée « modification simplifiée » est issue du décret n° 2009-722 du 18 juin 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de prescrire la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme afin de procéder à la rectification des erreurs matérielles constatées dans la transcription finale du projet, alors même que ces décisions ont été indiquées dans les travaux préparatoires à savoir :

- de rajouter dans toutes les zones : ne pas construire en deuxième ligne,
- de rectifier les articles Ua7.2, Ua7.3 et Ub7.2, Ub7.3. A savoir :
7.2 : la construction d'un bâtiment à 0,50 m de la limite séparative est autorisée dans le cas :

- d'un mur aveugle dont la hauteur du mur ne dépasse pas à l'égout 2,70 m avec un débord de toit limité à 0,50 m, gouttière compris à l'aplomb de la limite, afin de conserver la continuité d'une haie située en limite de la parcelle voisine.

7.3 : la construction d'un bâtiment à 1 m de la limite séparative est autorisée dans le cas :
- d'un mur aveugle dont la hauteur du mur ne dépasse pas à l'égout 2,70 m avec un débord de toit limité à 0,50 m, gouttière compris à l'aplomb de la limite, afin de conserver ou réaliser une haie située en limite de la parcelle.

2. de mener la procédure précisée par l'article L 123-13 du code de l'urbanisme,
3. de fixer les modalités de concertation de la façon suivante : l'avis sera affiché en mairie pendant un mois et publié sur le site internet de la commune, ouverture d'un registre pendant un mois en vue de recueillir les observations éventuelles du public.
4. d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.



AGENDA DU MAIRE

- 7 juin 2011 : Réunion CCME à la Rue Saint-Pierre
- 7 juin 2011 : Réunion CCME (haut-débit) à Buchy
- 9 juin 2011 : Réunion du bureau du Syndicat Mixte du Pays
- 24 juin 2011 : Réunion AMVAP en mairie avec les architectes des Bâtiments de France - Conseil municipal
- 30 juin 2011 : Réunion CCME à Bois-Hérault
- 28 juillet 2011 : Réunion CCME à Bosc-Roger-sur-Buchy
- 30 septembre 2011 : Conseil municipal
- 30 septembre 2011 : Réunion AMVAP en mairie avec les architectes des Bâtiments de France

SOIREE BEAUJOLAIS NOUVEAU - Rendez-vous le samedi 26 novembre 2011, à 20h00 - Salle du Préau

INFORMATIONS GENERALES

TELEPHONES UTILES

- Pompiers : 18
- SAMU : 15
- Gendarmes : 17
- Ambulance M. Mme ELIE : 02 35 34 43 79
- Centre anti-poisons : 02 35 88 44 00
- Médecins
 - P. Duret : 02 35 34 09 36
 - M-C. Monnoye : 02 35 34 09 36
 - Mmes Natis et Lebourg : 02 34 34 41 41
- Vétérinaires
 - F. Thomas : 02 35 34 40 06
 - W. Addey : 02 35 34 40 06
 - V. Lamoine : 02 35 34 40 06
- Pharmacie : A. Herrou : 02 35 34 40 41
- CMS 316 - Le Clos de l'Eglise : 02 35 34 31 06

- Assistantes Sociales :
 - Madame Lemoine,
 - Madame Lateurtre,
 - Madame Denibas.
- Consultation nourrisson : Dr Maurey
- Conseillère en économie sociale et familiale : Mme Cantrel
- Conseillère ESF-APA : Mlle Parisy
- Banque alimentaire : distribution de colis alimentaire. Dépôt des demandes en Mairie. Ancien Centre de Secours, Mme Robinet, 1 jeudi sur 2 de 16h00 à 16h30.
- Service de car - VEOLIA : plusieurs allers-retours par jour Buchy - Rouen (A/R : 2 €).
- Location de salle (Commune uniquement) Mme Ouvril : 06 08 16 38 73

- ADMR (Association d'aide aux personnes âgées) - Mme Soulas, Présidente : 02 35 34 93 91
 - lundi : 9h30 - 13h30 / 14h - 17h
 - mardi : 13h30 - 18h
 - mercredi : 9h - 12h30 / 13h - 16h30
 - jeudi : 14h - 16h
 - vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 18h
- OUVERTURE DE LA MAIRIE :
 - mardi : 9h30 - 12h00 / 14h00 - 18h30
 - jeudi : 14h00 - 18h30
- PERMANENCE DES ADJOINTS :
 - mardi : 14h00 - 16h00
- PERMANENCE DU MAIRE : Samedi matin sur rendez-vous
Tél. : 02 35 34 44 37 - Fax : 02 35 34 29 47
E-mail : mairie.boisheroult@wanadoo.fr